

Diplôme professionnel pour adultes

# Bonnes pratiques dans la procédure de validation

Par **Evelyn Tsandev**

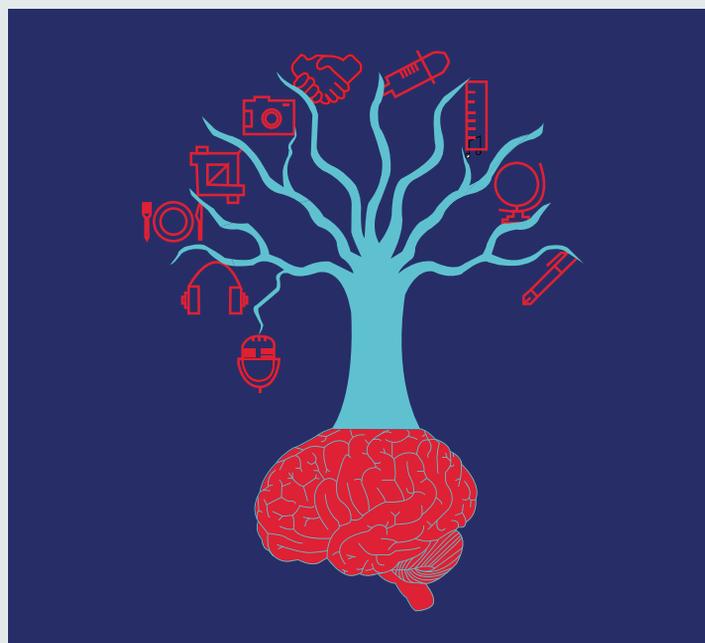
**À travers l'exemple du diplôme professionnel d'assistant-e en soins et santé communautaire, des chercheurs et des chercheuses de l'IFFP ont montré quelles sont les méthodes éprouvées en matière de validation des acquis d'expérience. Leur travail a aussi permis d'identifier un potentiel d'amélioration.**

La procédure de qualification avec validation des acquis d'expérience est l'une des quatre solutions qui s'offrent aux adultes pour obtenir un diplôme professionnel (cf. encadré). Une équipe de l'IFFP a désormais réalisé une étude à ce sujet pour l'institut polonais de recherche en formation IBE. L'objectif de cette étude était de présenter le fonctionnement de la validation des acquis d'expérience dans le système de formation professionnelle suisse et les facteurs clés contribuant à son succès.

## Démonstration par l'exemple

Cette étude s'appuie sur l'exemple de la profession d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) CFC dans le canton de Zurich. Celle-ci délivre chaque année en majorité des diplômes professionnels pour adultes. En tant que canton de référence pour la mise en place de la procédure de validation, Zurich est riche d'une grande expérience dans ce domaine.

Parmi les bonnes pratiques identifiées dans ce canton, il convient de noter la possibilité de démontrer de différentes manières les compétences opérationnelles professionnelles acquises. Largement critiqué en raison des fortes exigences en matière de compétences linguistiques, le rapport écrit ne constitue pas la seule solution pour apporter la preuve de son expérience : elle peut aussi être prouvée à l'oral ou à travers une visite sur le lieu de travail par un expert ou une experte. L'outil de validation



↑ Illustration de **Clément Gingreau**, 1<sup>re</sup> année de formation de graphiste, École cantonale d'art du Valais, Sierre

mis à la disposition des participant-e-s, est lui aussi apprécié. Il permet de remplir en ligne différents documents, de l'auto-évaluation au dossier de validation en passant par la prise de rendez-vous.

## Potentiel d'optimisation

Cette étude a cependant aussi mis en évidence des potentiels d'optimisation, parmi lesquels l'amélioration des connaissances sur la procédure de validation (notamment chez les employeurs), constat qui s'applique toutefois à l'ensemble de la Suisse alémanique.

Les résultats de l'étude sont maintenant intégrés dans une banque de données européenne qui permet de s'informer sur les bonnes pratiques en matière de validation des acquis d'expérience en Europe.

▪ Evelyn Tsandev, MSc, collaboratrice scientifique du champ de recherche « Résultats d'apprentissage », IFFP

► [www.iffp.swiss/project/bonnes-pratiques-VAE](http://www.iffp.swiss/project/bonnes-pratiques-VAE)

### Validation des acquis d'expérience

La procédure de qualification avec validation des acquis d'expérience fait partie de ce que l'on appelle les « autres procédures de qualification ». Elle vise à documenter et faire reconnaître les compétences opérationnelles professionnelles déjà acquises en vue d'obtenir le diplôme professionnel visé. Elle ne prend pas la forme d'un examen final, mais d'un dossier individuel. Cette procédure s'adresse explicitement à des adultes justifiant d'au moins cinq années d'expérience professionnelle.